

Le Président

Paris le 27 AVR. 2016

ND/VB/CV

Madame la Ministre,

Le projet de loi Egalité et Citoyenneté, présenté au Conseil National d'Evaluation des Normes quelques semaines après votre entrée au gouvernement, vise à promouvoir les principes de mixité sociale et d'égalité des chances dans l'habitat, notamment en répartissant mieux l'offre de logement social sur les territoires.

A l'heure où un nombre grandissant de territoires connaît un déficit en logements sociaux et où plusieurs millions de personnes souffrent de mal logement en France, il est impératif que les maires et les présidents d'intercommunalité soient perçus par l'Etat comme de réels partenaires en faveur d'une politique de logement ambitieuse.

A ce titre, il est particulièrement intéressant que la loi de finances 2016, instaure le principe d'une gouvernance partagée avec les collectivités territoriales, les parlementaires, les ministères et les bailleurs sociaux au sein du conseil d'administration du Fonds National des Aides à la Pierre, dont la principale mission sera de financer le logement social.

Néanmoins, il est parfaitement incompréhensible que le projet de décret relatif au Fonds National des Aides à la Pierre ne prévoie pas la désignation de représentants par l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité.

Je me permets de vous rappeler que les maires sont les principaux financeurs du logement social, que ce soit à travers la mise à disposition de réserves foncières, l'apport de financements directs ou la prise de responsabilités en matière d'emprunt. Elus de proximité, ils sont soucieux de proposer une offre de logement accessible à l'ensemble de leurs administrés afin de répondre à leurs besoins.

Par ailleurs, l'AMF représente 33 957 maires ainsi que 1424 présidents d'intercommunalité, ce qui fait d'elle l'association la plus représentative pour les communes et leurs groupements.

L'AMF demande donc une nouvelle rédaction du projet de décret qui devra restaurer le rôle des maires au sein de la gouvernance partagée du Fonds National des Aides à la Pierre.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez aux demandes de l'AMF, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueux hommages.



François BAROIN

Madame Emmanuelle COSSE  
Ministre du Logement et de l'Habitat durable  
55, rue Saint-Dominique  
75007 PARIS